

Haute école pédagogique du canton de Vaud
UER Développement de l'enfant à l'adulte (DV)
Filière des formations postgrades

hep/

Présentation de
la formation

CAS Promotion de
la santé et prévention
en milieu scolaire:
option Médiation scolaire

15 crédits ECTS
Volée 2019-2021

Table des matières

Préambule 4

Formations continues certifiées de la HEP Vaud	4
Introduction	4
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5

Présentation générale de la formation 5

Compétences travaillées	5
Public cible	6
Organisation des études	6
Programme de la formation	6
Structure modulaire du programme	11
Tableau de correspondance modules et compétences travaillées	12
Calendrier de la formation	12
Principes de l'évaluation	12
Lieu de la formation	13
Direction	13
Équipe pédagogique	13
Évaluation des modules et du cursus	13
Frais d'inscription et taxes	14

Services aux participant-e-s 14

Service académique	14
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	15
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud	16
Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur	16
Carte d'inscription	16
Conditions en cas de désistement	16
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	17
Campus de la HEP Vaud	17

Base juridique 17

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche «Développement de l'enfant à l'adulte».

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS¹)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

Introduction

Ce CAS est destiné aux enseignantes et enseignants désirant promouvoir par l'exercice d'une fonction spécifique un climat favorable aux apprentissages scolaires et sociaux au sein de leur établissement. La formation offre ainsi deux options : « Délégué-e PSPS » ou « Médiation scolaire ». Ce document vous présente de manière détaillée le programme du CAS option « Médiation scolaire ».

Nous regroupons ces deux fonctions sous le terme d'intervenantes et intervenants en promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) qui auront pour tâche d'être attentifs à la qualité de vie à l'école. Le développement d'une pratique interdisciplinaire au sein de l'équipe PSPS leur permettra de maintenir et de renforcer les liens de coopération entre les partenaires de l'école. Le rôle spécifique du médiateur et de la médiatrice scolaires consiste à contribuer à la promotion de la santé et à la prévention, et assurer un espace d'écoute et d'accompagnement des élèves, ainsi que des différents acteurs de l'établissement en fonction de leurs demandes spécifiques.

La formation prépare les participantes et participants à l'exercice de la fonction de médiatrice ou médiateur scolaire dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire. L'exercice de cette fonction implique une articulation avec d'autres fonctions, telles que déléguées ou délégués PSPS, infirmier-ère-s scolaires et médecins scolaires, qui s'inscrivent dans la réalisation d'une mission commune.

Définie en collaboration étroite avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, la formation articule apports théoriques et réalités du terrain. Elle propose des outils d'analyse et de compréhension des besoins identifiés chez les acteurs de l'établissement. Elle favorise l'appropriation d'outils de réflexion, de positionnement, d'action et d'évaluation nécessaires à l'exercice de la fonction de médiatrice ou médiateur scolaire.

La formation permet aux participantes et participants de renforcer leur participation active dans l'équipe PSPS. Elle les amène également à développer des compétences leur permettant d'analyser les demandes des élèves et des acteurs de l'établissement ainsi que les situations rencontrées, de définir et réguler leur propre implication, et d'intervenir de diverses manières (conduite d'entretiens, médiation de conflits, orientation vers d'autres instances, etc.).

¹ ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire : option Médiation scolaire. Dispensé depuis 2010 à la HEP Vaud, ce programme de 2019 correspond à la 9^e édition du CAS. Le programme ouvre annuellement.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux participant-e-s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants:

- former des professionnel-le-s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats;
- former des professionnel-le-s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques;
- prendre en compte l'expérience des participant-e-s, l'environnement socioprofessionnel de chacun-e et les conditions d'exercice de leur pratique;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant-e-s et d'expert-e-s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

Présentation générale de la formation

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participant-e-s seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

- 1) identifier les déterminants de l'organisation scolaire et communautaire.

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :

- 2) identifier, analyser et problématiser des situations pour envisager une démarche dans le contexte scolaire ;
- 3) engager une démarche, en définir les limites et procéder à sa mise en œuvre.

En termes de **capacité de former des jugements** :

- 4) évaluer les démarches entreprises, leur enrichissement, leur prolongation, leur réorientation;
- 5) à partir des évaluations, intégrer les nouveaux besoins des acteurs concernés et orienter les nouvelles démarches en fonction de ceux-ci.

Savoir-faire en termes de communication :

- 6) identifier les informations selon leur pertinence et les communiquer de manière adéquate;
- 7) développer des relations coopératives avec les autres acteurs de l'école et ses partenaires.

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

- 8) se positionner professionnellement et personnellement dans l'équipe PSPS et dans l'établissement.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Ce programme de formation CAS est ouvert à tout professionnel concerné dans sa pratique professionnelle par la promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, en particulier la médiation scolaire.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules respectivement de 3, 6 et 4 crédits ECTS et d'un module transversal de certification qui compte 2 crédits ECTS, pour un total de 15 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 450 heures de travail dont 182 heures de cours à la HEP Vaud.

La durée du programme standard est de deux années. Il est toutefois possible d'étendre davantage la durée des études (maximum deux semestres, congés éventuels compris ; cas particuliers sont réservés).

Année 1		Année 2	
Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
M1 Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire 3 ECTS - 4.5 jours		M4 Travail de certification finale 2 ECTS - 2 jours	
M2 Agir en tant que médiatrice ou médiateur scolaire 6 ECTS - 9.5 jours			
M3 Pratiques de la PSPS 4 ECTS - 6 jours			

* Module ouvert aux auditrices et auditeurs

Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2019-2021

Programme de la formation

Module 1 : Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (3 ECTS)

Ce module se compose de trois unités de formation. Il vise à développer chez les participant·e·s l'identification des enjeux et problématiques prioritaires en PSPS, ainsi que leur positionnement au sein d'une équipe PSPS. Il sera suivi à la fois par les participant·e·s aux options « Médiation scolaire » et « Délégué·e PSPS ».

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSPS100-1	Enjeux de la PSPS	1.5	-	-	-
PSPS100-2	Problématiques prioritaires en PSPS	0.5	1	-	-
PSPS100-3	PSPS et communication	-	1.5	-	-
	Total	2	2.5	-	-

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- identifier les enjeux prioritaires de la PSPS pour favoriser l'élaboration d'une démarche s'adaptant au contexte de l'établissement;
- se familiariser avec les problématiques actuelles dans la promotion de la santé et la prévention à l'école;
- utiliser des outils pour comprendre et faciliter la communication dans les collectifs, ceci dans le but de créer des relations de coopération.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participant-e-s et analyse de situations.

Modalités de certification du module

A la fin du troisième semestre, un dossier écrit sera remis par les participant-e-s pour évaluer les connaissances acquises.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

PSPS100-1 : Enjeux de la PSPS

Contenus

- Définition des principaux concepts de la PSPS (tels que facteurs de risque et de protection, intervention précoce)
- Identification des enjeux de la PSPS
- Discussion et apports théoriques sur la base de situations pratiques

Intervenant-e-s

- Nicolas Meylan, professeur HEP associé
- Carole Moix Wolters, chargée d'enseignement

PSPS100-2 : Problématiques prioritaires en PSPS

Contenus

- Présentation de problématiques actuelles et prioritaires en PSPS
- Présentation d'une phase « investigation » appliquée à la PSPS
- Discussion et apports théoriques sur la base de situations pratiques

Intervenant-e-s

- Piera Gabola, chargée d'enseignement
- Nicolas Meylan, professeur HEP associé

PSPS100-3 : PSPS et communication

Contenus

- Regard systémique sur la communication
- Concepts de base sur la communication
- Place de la culture
- Communication verbale et non verbale
- Communication non violente et différenciation
- facilitateur de la communication dans les collectifs
- Relations de coopération
- Importance de la relation

Intervenants

- Frédéric Leuba, psychologue, psychothérapeute FSP
- Claudio Carneiro, psychologue, psychothérapeute FSP

Module 2 : Agir en tant que médiatrice ou médiateur scolaire (6 ECTS)

Ce module vise à proposer aux participant·e·s un ensemble d'instruments leur permettant de passer d'une réflexion sur la PSPS à sa mise en œuvre au sein de l'établissement, en tant que médiatrice ou médiateur scolaire. Il permet également d'approfondir par un séminaire à choix un aspect de la PSPS, les thématiques étant définies à l'issue de la 1^{re} année de formation.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSME200-1	Analyse de la demande et rôle professionnel	0.5	1.5	1	0.5
PSME200-2	Entretiens et médiation scolaire	1.5	-	-	-
PSME200-3	Médiation des conflits	1	0.5	-	-
PSME200-4	Médiation et situations complexes	-	-	-	1.5
PSME200-5	Séminaires d'approfondissement à choix	-	-	1.5	-
	Total	3	2	2.5	2

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure de :

- travailler les demandes et sollicitations diverses reçues avec leurs auteurs;
- construire et négocier leur rôle professionnel à partir des attentes formelles et informelles;
- explorer le cadre d'un entretien pour en garantir le processus;
- prendre en considération le conflit comme opportunité de faire évoluer positivement une situation;
- affronter les situations complexes qu'ils/elles seront amené·e·s à rencontrer dans l'exercice de leur fonction;
- approfondir une thématique selon leur intérêt et leur contexte de travail.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participant·e·s et analyse de situations.

Modalités de certification du module

Présentation par groupe et analyse d'une situation de médiation scolaire. Des consignes détaillées seront remises aux participant·e·s au début de la formation.

PSME200-1 : Analyse de la demande et rôle professionnel

Contenus

- Compréhension et analyse des attentes et des demandes envers les médiatrices et médiateurs
- Ouverture à la diversité des approches et des modes d'intervention possibles
- Contractualisation d'actions qui prennent sens pour les acteurs concernés
- Evaluation et régulation des processus d'intervention
- Construction de son rôle et développement de son identité professionnelle de médiatrice ou médiateur dans le contexte de son établissement

Intervenant·e·s

- Marco Allenbach, professeur HEP Associé
- Catherine Sauer, enseignante

PSME200-2 : Entretiens en médiation scolaire

Contenus

Afin d'assurer le cadre d'un entretien, il s'agit d'explicitier, convenir et rappeler au besoin le but de l'entretien, son propre rôle, le contexte, les conditions de temps et de lieu, les règles, les étapes et la méthode dans sa façon de conduire l'entretien.

- Contexte et cadre d'un entretien
- Techniques d'entretien : écoute, exploration des ressources du contexte, en situation de crise
- Sensibilisation à la communication non verbale

Intervenant

- Jean Courbat, psychologue en milieu scolaire

PSME200-3 : Médiation des conflits

Contenus

- Le conflit et ses enjeux
- Les modes de résolution de conflit
- La posture du tiers (médiateur)
- Le processus de médiation (de l'écoute des parties à la recherche de solutions)

Intervenante

- Catherine Sauer, enseignante

PSME200-4 : Médiation et situations complexes

Contenus

Lors de situations complexes, il est nécessaire de passer le relais entre la médiatrice ou le médiateur et divers spécialistes.

- Le deuil
- Les troubles anxieux
- La maltraitance
- La violence et la protection de l'enfance
- Le trauma
- Les situations de suicide ou de risque suicidaire

Intervenant-e-s

- Claudio Carneiro, psychologue, psychothérapeute FSP
- Piera Gabola, chargée d'enseignement

PSME200-5 : Séminaires d'approfondissement à choix

Contenus

Ces séminaires ont pour but de permettre l'approfondissement d'une thématique à choix selon l'intérêt des participant-e-s et du contexte qui est le leur. En fonction des besoins émergents durant la formation, les thématiques proposées pourraient être adaptées.

- Promotion de la régulation émotionnelle et des émotions positives pour favoriser le bien-être des jeunes élèves
- Expliquer et prévenir les comportements à risque chez l'adolescent-e
- Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : ses enjeux et ses retentissements en milieu scolaire
- Intervention en classe : enjeux et construction d'une démarche

Intervenant-e-s

- Marco Allenbach, professeur HEP associé
- Piera Gabola, chargée d'enseignement
- Eric Tardif, professeur HEP associé
- Marjorie Valls, chargée d'enseignement

Module 3 : Pratiques de la PSPS (4 ECTS)

Ce module a pour visée de développer chez les participant·e·s des démarches de réflexion sur leur activité professionnelle, d'une part en tant que membre d'une équipe PPS et d'autre part dans la fonction spécifique de médiatrice ou médiateur scolaire. À cet effet, une présence régulière est requise.

Son contenu pourra servir de base à la rédaction du travail de certification finale (module 4).

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSME300-1	Analyse de pratiques en médiation scolaire	-	1	0.5	1
PSPS300-2	Équipe PPS et collaboration	0.5	-	1.5	1
	Total	0.5	1	2	2

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure de :

- utiliser leurs capacités réflexives seul et en équipe lors de situations complexes afin de proposer des pistes d'action communes;
- se positionner sur la base de leurs missions dans les collaborations au sein de l'équipe PPS ainsi qu'avec différent·e·s intervenant·e·s externes;
- travailler les collaborations au sein de l'équipe PPS et les missions de l'équipe PPS;
- travailler les collaborations avec différent·e·s intervenant·e·s externes.

Modalités pédagogiques

PSME300-1 : Sur la base de situations amenées par les participant·e·s, analyses, échanges et élaborations de pistes.

PSME300-2 : Apports théoriques et pratiques, échanges entre participant·e·s.

Modalités de validation du module

Participation régulière et active aux rencontres.

PSME300-1 : Analyse de pratiques en médiation scolaire

Contenus

L'objectif de ce cours est de renforcer la réflexivité individuelle et collective, en travaillant sur des situations amenées par les participant·e·s.

Intervenant·e·s

- Magali Aeschlimann, psychologue, psychothérapeute FSP
- Frédéric Leuba, psychologue, psychothérapeute FSP
- Sandrine Mermillod, psychologue, psychothérapeute FSP

PSPS300-2 : Équipe PPS et collaboration

Contenus

Les objectifs de cette unité sont de travailler les missions de l'équipe PPS, les collaborations au sein de l'équipe PPS ainsi qu'avec différent·e·s intervenant·e·s externes. Il s'agit donc de travailler sur la complémentarité des rôles avec les intervenant·e·s externes (par le biais de différentes thématiques).

Intervenant·e·s

- Jean Schaer, responsable cantonal des délégués PPS, Unité PPS
- Sophie Schubert-Grundisch, responsable cantonale de la médiation scolaire, Unité PPS
- Divers·es intervenant·e·s (service de protection de la jeunesse - SPJ, etc.) accompagné·e·s par Piera Gabola, chargée d'enseignement

Module 4 : Travail de certification finale (2 ECTS)

Ce module permet d'intégrer dans un travail de certification les différents apports de l'ensemble de la formation suivie.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSME400-1	Travail de certification finale	-	-	-	2
	Total	-	-	-	2

Acquis de formation

Le travail de certification finale vise, pour les participant-e-s, à l'intégration des compétences travaillées dans la formation.

Modalités pédagogiques

Un accompagnement sous forme de consultation sur rendez-vous est proposé.

Modalités de certification du module

Le travail de certification finale sera réalisé seul ou par groupe et portera sur la description d'une situation en particulier, avec une partie théorique référencée et une analyse établissant des liens entre la théorie et la pratique. La rédaction de ce travail pourra notamment s'appuyer sur les démarches d'analyse de pratiques ainsi que sur les apports des modules 1, 2 et 3.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises aux participant-e-s au début de la formation.

Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant-e-s ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation pouvant prendre la forme de cours ou de séminaire.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant-e-s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant-e-s au terme de leur formation.

Nom module		Compétences (voir page 5)								ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	
PSPS100	Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire	X	X	X	X		X	X	X	3
PSME200	Agir en tant que médiatrice ou médiateur scolaire	X	X	X	X		X	X	X	6
PSME300	Pratiques de la PSPS		X					X	X	4
PSME400	Travail de certification finale	X	X	X	X	X	X	X	X	2

Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2019 à fin juin 2021, et sera répartie sur des mercredis durant l'année académique.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué aux personnes admises en avril-mai 2019.

Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant-e-s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant-e-s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

B. Évaluation certificative

A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant-e-s.

Le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux participant-e-s sous forme de notes correspondant à l'échelle suivante :

- A - excellent niveau de maîtrise
- B - très bon niveau de maîtrise
- C - bon niveau de maîtrise
- D - niveau de maîtrise satisfaisant
- E - niveau de maîtrise passable
- F - niveau de maîtrise insuffisant

Les modules d'intégration et d'analyse de pratiques font l'objet d'une validation par un contrôle de présence et par la reddition des travaux demandés. Ces modules ne donnent pas lieu à une note, mais à une validation (validé/non-validé).

Lieu de la formation

Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21
1014 Lausanne

Direction

Responsables du programme CAS en Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)

- [Marco Allenbach](#), professeur HEP associé, UER «Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes» (AGIRS)
- [Piera Gabola](#), chargée d'enseignement, UER « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)
- [Carole Moix Wolters](#), chargée d'enseignement, UER « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

Responsable du pilotage des formations postgrades

- [Amaury Daele](#), professeur HEP associé, responsable de la Filière des formations postgrades

Équipe pédagogique

Formatrices et formateurs issus de l'UER «Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

- [Piera Gabola](#), chargée d'enseignement
- [Nicolas Meylan](#), professeur HEP associé
- [Carole Moix Wolters](#), chargée d'enseignement
- [Eric Tardif](#), professeur HEP associé
- [Marjorie Valls](#), chargée d'enseignement

Formateur issu de l'UER « Acteurs, Gestion, Identités, Relations, Systèmes » (AGIRS)

- [Marco Allenbach](#), professeur HEP associé

Intervenant·e·s externes

- [Magali Aeschlimann](#), psychologue, psychotérapeute FSP
- [Claudio Carneiro](#), psychologue, psychotérapeute FSP
- [Jean Courbat](#), psychologue en milieu scolaire
- [Frédéric Leuba](#), psychologue, psychotérapeute FSP
- [Sandrine Mermillod](#), psychologue, psychothérapeute FSP
- [Catherine Sauer](#), enseignante
- [Jean Schaer](#), responsable cantonal des délégués PSPS, Unité PSPS
- [Sophie Schubert-Grundisch](#), responsable cantonale de la médiation scolaire, Unité PSPS

Évaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant·e·s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant·e·s est conduite par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE) et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du·de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.—

Coût pour l'ensemble du CAS : CHF 7'500.—

En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02_01](#), article 13 ; [etudiant.hepl.ch/directives](#)).

Services aux participant-e-s

Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

Contact

Service académique - Formations postgrades
Haute école pédagogique du canton de Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

Liens utiles

candidat.hepl.ch/pg > page «Questions fréquentes»
candidat.hepl.ch/cas-psps-me

Conditions d'admission

L'entrée en formation implique obligatoirement d'exercer parallèlement une activité de médiatrice ou de médiateur scolaire.

Sont admis-es au programme de formation, les candidat-e-s :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau bachelor (ou titre jugé équivalent) ;
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

Admission en cas de non possession des titres requis

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il-elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05_03](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](#)).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

e-mail: etudiants-pg@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation de l'autorité cantonale d'engagement concernée. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces trois services cantonaux ainsi que du SPJ.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février 2019**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat-e-s sont retenu-e-s conformément au [règlement de la formation \(Directive 05_57, \[etudiant.hepl.ch/directives\]\(http://etudiant.hepl.ch/directives\)\)](#). **L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte**. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom «Finance Inscription_Nom_Prénom»**.

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision à la **mi-avril 2019**.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05_04](#); etudiant.hepl.ch/directives). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au **31 août 2019**.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus «Procédure d'inscription à la formation»), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, du SESAF ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le SESAF bénéficient :

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation ;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné²) ;
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur. Seul le module 1 est ouvert aux auditrices et aux auditeurs.

Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le 31 août pour le semestre d'automne et le 15 décembre pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et d'auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Les frais de cette inscription s'élèvent à CHF 400.— par semestre.

Renseignements et formulaire d'inscription à télécharger sur : candidat.hepl.ch/fc/auditeurs

Carte d'inscription

Les participant-e-s à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique (etudiants-pg@hepl.ch) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.— par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/carte-etudiant

Conditions en cas de désistement

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

² DGEO, Direction RH, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne ; DGEP, Unité RH, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne ; Pour l'enseignement spécialisé, écoles publiques : SESAF, Direction RH, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque le·la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le·la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux participant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/campus

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Directive_05_57 \(etudiant.hepl.ch/directives\)](http://etudiant.hepl.ch/directives) du programme de formation menant au CAS en « Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire », option « Médiation scolaire » et option « Délégué·e à la PSPS »

hep/

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Formations postgrades
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70

etudiants-pg@hepl.ch

www.hepl.ch